

# PROCES VERBAL DES DÉCISIONS

## DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 16 décembre 2015 à 14 heures 30

**SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE**

L'an deux mille quinze, le seize décembre à 14 heures 30, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis au Pôle Environnement du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, situé 8 route de la Pinière à Saint Denis de Pile (33910), sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 10/12/15

Quorum :

Président et Vice-présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Alain MAROIS	X	Monsieur Régis GRELOT	Excusé
Monsieur Marcel BERTHOMÉ	X	Monsieur Hervé GRANCHÈRE	X
Monsieur Alain RENARD	Excusé	Monsieur Alain VALADE	X
Monsieur Xavier LORIAUD	X	Monsieur Hervé CLUZEAU	X
Monsieur Jacques DELAVIE	X	Monsieur Jean-François GRELAUD	X
Madame Chantal GANTCH	X		
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	X		
Monsieur Allain GANDRÉ	X		
Monsieur Joël ROUSSET	X		
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	Excusé		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	X		
Monsieur David RÉSENDÉ	X		
Monsieur Christian ROBIN	X		
Monsieur Michel VACHER	X		

**Sur les 19 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du 16 décembre 2015, 17 d'entre eux étaient présents.**

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour de cette séance.

**DEC N° 2015 – 009BS** : Adhésion à l'Association 3AR – Les 17 membres ont approuvé l'adhésion à l'association A3R.

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20151216-2015-009BS-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2015  
Date de réception préfecture : 18/12/2015

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20151216-2015-009BS-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2015  
Date de réception préfecture : 18/12/2015

**Objet : Adhésion à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR)**

**Rapporteur : Monsieur BERTHOMÉ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en qualité de "Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets", le SMICVAL souhaite accentuer sa politique d'achats responsables. Dans ce cadre, il souhaite s'entourer de partenaires compétents en la matière afin d'améliorer ce domaine que ce soit sur le champ de la performance économique, sociale ou environnementale.

Ainsi, le SMICVAL souhaite adhérer à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR).

Considérant qu'en 2006, l'ADEME et le Conseil Régional ont proposé, dans le cadre du Réseau des Acheteurs Publics Responsables (ancien RAA), d'échanger sur les achats publics responsables. Ce réseau, resté informel jusque fin 2012, s'est accru au fil des années et rassemblait fin 2012 plus de 1500 destinataires de l'information (majoritairement des agents et élus des collectivités, mais aussi de nombreux interlocuteurs de services de l'Etat et d'autres entités soumises au Code des Marchés Publics ainsi qu'une centaine d'acteurs privés).

Elle s'adresse à toutes les entités soumises au code des marchés publics, à l'Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 ou à la directive européenne sur les marchés publics 2004/17, et exerçant une activité en Aquitaine.

Considérant que l'association a pour objet d'accompagner ses membres à la mise en œuvre d'achats responsables, de créer des liens entre acteurs du territoire pour développer une commande publique plus responsable en Aquitaine en répondant aux objectifs opérationnels suivants :

- Susciter l'intérêt des acheteurs, élu(s), équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches de développement durable/ éco- responsable,
- Accompagner et faciliter les réalisations d'achats,
- Valoriser les retours d'expériences,
- Favoriser les échanges entre les membres en particulier et les autres acteurs.

Considérant que l'adhésion du SMICVAL à l'Association 3AR, permettra de bénéficier :

- ✓ Des **formations** pour les agents et une sensibilisation pour les élus,
- ✓ Des **lettres électroniques** d'information et un **site Internet**,
- ✓ Des **journées régionales** et des **groupes de travail thématiques**,
- ✓ Un **«conseil minute»** à destination des acteurs publics aquitains : guidage parmi les outils et ressources mobilisables, informations sur les actions en cours et événements prévus,
- ✓ Des **accompagnements** de structures soumises au Code des Marchés Publics : des appels à projets thématiques sont régulièrement lancés pour apporter aux collectivités un soutien méthodologique (exemples d'appels à projets : accompagnement de deux structures sur le thème « Restauration collective » et sept structures sur le thème « Mobilier et Fin de vie »).

Considérant que pour adhérer à l'Association, il convient de s'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant estimée à **1 000 €**.

Il est donc proposé aux membres du bureau syndical d'accepter l'adhésion à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables pour la durée du mandat.

**Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents (17 membres du Bureau présents sur 20 membres en exercice), décide :**

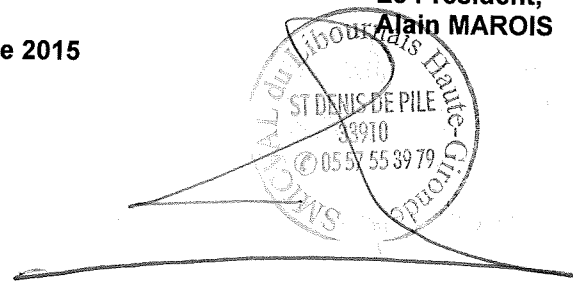
**Article 1 :** D'accepter la proposition d'adhérer à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables pour la durée du mandat.  
 063-753306617-20151216-2015-009BS-DE  
 Date de télétransmission : 18/12/2015  
 Date de réception préfecture : 18/12/2015

**Article 2** : Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

**Article final** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
FAIT A SAINT DENIS DE PILE, le 16 décembre 2015**

**Le Président,  
Alain MAROIS**



Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20151216-2015-009BS-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2015  
Date de réception préfecture : 18/12/2015